

# Dossier d'inscription unique - Rentrée 2021 Ecole de Doussard - Péri-scolaire communal (Restaurant scolaire, ALSH, Garderie, TAP)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2018 ou n'a pas été scolarisé dans la commune lors de l'année scolaire 2020/2021 ; il est à jour de ses vaccinations obligatoires pour la scolarisation. Pour l'inscrire à l'école primaire (maternelle ou élémentaire) de Doussard et aux services municipaux de péri-scolarité pour la rentrée de septembre 2021, les documents suivants sont nécessaires :

La fiche de renseignement dûment **complétée et signée**.

La fiche complémentaire dûment **complétée et signée**.

Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident de l'année scolaire en cours pour le temps scolaire et le temps péri-scolaire (**avant la rentrée sans cela votre enfant ne pourra être accueilli au sein des services municipaux**).

Une attestation de domicile sur la commune de Doussard (justificatif : facture EDF, France Télécom...).

Le livret de famille ou une pièce d'identité.

Une photocopie du carnet de santé de votre enfant concernant les vaccinations obligatoires pour sa scolarisation (DT POLIO \*3 injections +1 rappel un an après) ou un certificat médical de contre-indication temporaire ou permanente si l'application de ces mesures obligatoires présente un danger pour votre enfant.

Un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, le cas échéant (délivré par l'ancienne école).

En cas de séparation des parents, une copie de la décision de justice quant à la garde de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale.

**ATTENTION** : En raison de la situation actuelle liée au Covid 19 , les dossiers seront prioritairement envoyés par mail à la mairie ([mairie@ville-doussard.fr](mailto:mairie@ville-doussard.fr)). Toutefois , si vous ne pouvez faire autrement , vous pourrez soit :

1. récupérer le dossier imprimé en mairie (9h 12h et 14h 17h) sur RV par téléphone (04 50 44 30 45).
2. demander par mail ([mairie@ville-doussard.fr](mailto:mairie@ville-doussard.fr)) que la mairie vous envoie à votre domicile le dossier imprimé .

Vous pourrez également :

3. déposer le dossier dans la boîte à lettres de la mairie qui vous enverra un accusé de réception .
4. Expédier le dossier complet à l'adresse de la mairie ( route du pont Monnet 74210 Doussard ) qui vous enverra un accusé de réception .

**Retour des documents en mairie pour le vendredi 21 mai .**

Dès réception du dossier **COMPLET**, un login vous sera fourni pour les inscriptions aux services municipaux (périscolaire, cantine, ALSH).

Inscriptions à saisir avant le mardi 24 Août 20h pour la cantine et L'ALSH et avant le vendredi 27 12h pour le périscolaire.

Si vous n'avez pas reçu votre login et que votre dossier est complet, joindre Marie-Jo Duguet au 06 33 38 11 76 ou [periscolaire@ville-doussard.fr](mailto:periscolaire@ville-doussard.fr)

Pour l'équipe d'agents municipaux et d'enseignants,

La responsable périscolaire, Marie-Jo Duguet 06 33 38 11 76

Le directeur de l'école, Laurent Clerc 06 31 02 61 83